

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/56

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 18 septembre 2015.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : VOLLE – GAUTHIER – TESTON – BOUNIARD – PIQUEMAL
RAMUS – JOLLIVET – CORNET – CROZIER – BEUGNET - HILAIRE**

**Excusés : Mme GRENIER a donné procuration à Mr VOLLE
Mme LEBRAT a donné procuration à Mme BEUGNET
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET
Mr EUVRARD a donné procuration à Mr BOUNIARD**

Mr Max JOLLIVET a été élu secrétaire.

**Objet : Demande d'aide au Département de l'Ardèche, la Région et à l'Etat pour le
financement des travaux de réparation des dégâts d'orages des 12 et 13
septembre 2015.**

Compte tenu des orages et des fortes précipitations des 12 et 13 septembre 2015 qui se sont abattus sur la Commune entraînant de nombreux dégâts, notamment sur la voirie communale et dans les cours d'eau.

VU les devis de réparation des chemins établis pour un montant total de 92 645.90 € HT soit 111 175.08 € TTC.

.../...

AJ

2015 - 144

VU les devis de déplacement de la conduite d'eaux usées sous le pont d'Alba pour un montant total de 6 526.10 € HT soit 7 831.32 € TTC.

CONSIDERANT que le montant total des dégâts est estimé à 99 172.00 € HT soit 119 006.40 € T.T.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de réaliser les travaux de réparation des dégâts d'orages des 12 et 13 septembre 2015,

- SOLLICITE le Département de l'Ardèche au titre des travaux urgents de voirie ou tout autre fond, une subvention exceptionnelle pour financer ces travaux d'un montant de 29 751.60 €.

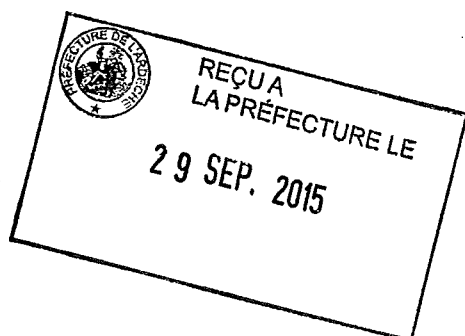
- SOLLICITE de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité en priorité ou tout autre enveloppe budgétaire (calamités publiques, DETR) le cas échéant, une subvention exceptionnelle de 29 751.60 €.

- SOLLICITE la région Rhône-Alpes une subvention exceptionnelle de 19 834.40 €.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant total des travaux : 99 172.00 € HT soit 119 006.40 € TTC
- Subvention de l'Etat (30 % du HT) soit 29 751.60 €
- Subvention du Département de l'Ardèche (30% du HT) soit 29 751.60 €
- Subvention de la région Rhône-Alpes (20% du HT) soit 19 834.40 €
- Financement Communal : 39 668.80 €

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 28 septembre 2015.



Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 29 septembre 2015.
LE MAIRE
André VOLLE.



.../...